

Vaugirard 1

Session : Janvier 2018

Année d'étude : Première année de licence droit parcours classique

Discipline : *Droit constitutionnel I (équipe 3)*
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

Titulaire(s) du cours :
M. Philippe LAUVAUX

Document(s) autorisé(s) : Textes constitutionnels, soulignés mais non commentés

Veillez traiter un des 2 sujets au choix

Sujet Théorique :

Comparez les rapports entre le Gouvernement et le Parlement au sein du régime britannique et du régime de la IV^{ème} République.

Sujet Pratique :

Vous commenterez cet extrait du discours prononcé par Gaston Doumergue le 24 septembre 1934.

Gaston Doumergue, Discours prononcé le 24 septembre 1934.

« Donnons aux gouvernements l'autorité, dont ils ont tant besoin, en attribuant d'abord à leur chef, par quelques mots insérés dans la Constitution, la qualité de Premier Ministre qu'il doit avoir.

Permettons ensuite à celui-ci, en cas de désaccord du gouvernement avec la majorité de la Chambre, d'en appeler immédiatement au pays sans avoir à recourir aux formalités et aux procédures actuelles. Le pays pourra ainsi se prononcer, puisqu'il est souverain. Une légère modification apportée à la Constitution sera suffisante pour qu'il en soit ainsi, sauf dans certains cas nettement spécifiés où l'autorisation préalable du Sénat, qui a rendu de si grand services à la République, sera nécessaire.

Soyez assurés que les crises ministérielles seront rares quand la crainte de la dissolution immédiate viendra réfréner les ambitions impatientes et souvent fort peu justifiées qui sont à l'origine de la plupart de ces crises et non point des désaccords profonds sur les idées et sur les principes. »